



Liberté Égalité Fraternité

Délégation à la mer et au littoral Pôle littoral des affaires maritimes de Brest-Morlaix

Quimper, le 11 avril 2022

ACCUSÉ DE RÉCEPTION d'une déclaration de manifestation nautique N° 2022119-BR

- Vu l'arrêté du 3 mai 1995 modifié, relatif aux manifestations nautiques en mer,
- Vu l'arrêté n° 2018/090 du 28 juin 2018 modifié du préfet maritime de l'Atlantique réglementant la pratique des activités nautiques le long du littoral de l'Atlantique,
- Vu l'arrêté n° 2021/83 du 8 décembre 2021 du préfet maritime de l'Atlantique portant délégation de signature à monsieur Hugues Vincent, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral du Finistère,
- Vu l'arrêté n° 037/2011 du 24 juin 2011 fixant la liste locale prévue au 2° du III de l'article L 414-4 du code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 en mer, pour la façade maritime Atlantique,
- Vu le code de l'environnement, et notamment son article L 414-4,

Nom de la manifestation : Critérium départemental du Finistère

Nom de l'organisateur : Centre Nautique de Crozon Morgat

Nom et coordonnées du responsable direct et/ou du PC Course auprès du CROSS compétent : Olivier LATIN – 06 61 85 58 04- plaisance@cncm.fr

Dates et heures de la manifestation nautique :

le 23 avril 2022 de 9h00 à 18h00 le 24 avril 2022 de 9h00 à 18h00

Secteur géographique : Crozon - Morgat (départ du port de Morgat)

Type et nombre d'embarcations engagées : ± 40 voiles légères (cata, dériveurs, optimists...) et ± 20 planches à voile (possibile avec foil)

Nombre de participants : ± 60

Nombre de navires de sécurité et de surveillance mis en place par l'organisateur : 5 semi – rigides et 2 vedettes comités

Canal VHF utilisé pour la surveillance des concurrents pendant la manifestation : 72

Spectateurs sur le plan d'eau : Non